

3M Scotchlite^{MC}

Matériau réfléchissant

Norme Z96-02 de CAN/CSA concernant
la sécurité à grande visibilité

Sommaire

Nous contribuons à la sécurité des gens.

Le mandat de l'Association canadienne de normalisation (CSA) consiste à établir des normes visant à protéger les Canadiens contre les dangers de tous les jours. Depuis peu, la CSA a établi une nouvelle norme relative à l'équipement de protection individuelle, en collaboration avec de nombreux utilisateurs (employeurs ou employés), fabricants, groupes d'intérêts spéciaux et organismes de réglementation canadiens. La norme Z96-02 de la CAN/CSA concerne les vêtements de sécurité à grande visibilité, une question qui avait grand besoin de constance au niveau de la réglementation nationale.

Catégories de vêtements et illustrations

Catégorie 1 Le vêtement est composé d'un harnais de base ou de bandes sur les épaules et autour de la taille. La partie centrale de la bande avant sur le torse située entre les deux bandes verticales est facultative.



Catégorie 2 Le vêtement recouvre entièrement le torse (l'avant, l'arrière, les côtés et le dessus des épaules). Il devra être composé de bandes de matériaux réfléchissants ou de matériaux de différents rendements.



Catégorie 3 Le vêtement répond aux mêmes exigences que celui de catégorie 2, mais comprend également des bandes autour des deux bras et des deux jambes. Il devra être composé de bandes de matériaux réfléchissants ou combinera un matériau réfléchissant avec un tissu de base.



3M Service des produits de protection individuelle
Division des produits d'hygiène industrielle et de sécurité environnementale

Compagnie 3M Canada

C.P. 5757

London (Ontario) Canada N6A 4T1

1 800 364-3577

« 3M » et « Scotchlite » sont des marques de commerce de 3M,
utilisées sous licence au Canada.
0411-CL-21105-F